



COMMUNE DE LE TEIL

SESSION
08/04/2021

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Création poste chef de
projet TZCLD

Exercice : 29
Présents : 23
Absents : 6

Pour : 28
Abstentions : ...
Contre : 1

L'An Deux Mille Vingt et Un, le huit avril dans la salle Paul Avon, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chasson, Dersi, Diatta, Durif, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Gleyze, Griffe, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo.

Excusé(e)s : M. Chezeau (pouvoir à M. Noël), Mme Garreaud (pouvoir à Mme Bayle), Mme Keskin (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Lorenzo (pouvoir à M. Gleyze), Mme Mazellier (pouvoir à Mme Segueni) M. Vallon (pouvoir à M. Griffe).

Secrétaire : M. Griffe

Dans le cadre de la candidature de la Commune de Le Teil à l'expérimentation territoriale Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, il est nécessaire de recruter, en Contrat à Durée Déterminée, un chef de projet dont la mission sera :

- le pilotage de la rédaction du dossier de candidature TZCLD ;
- la préfiguration de l'Entreprise à But d'Emploi EBE (construction du modèle économique, mise en place de la gouvernance, politique managériale et Ressources Humaines, recherche de financements et d'investisseurs).

À l'occasion du Conseil municipal du 22 février 2021, il a été décidé la création d'un poste en contrat à durée déterminée de 10 mois. Sur les conseils du centre de gestion, il est proposé d'abroger la délibération du 22 février 2021 créant ce poste, au profit de la création d'un poste en contrat de projet de 12 mois, plus adapté.

Il est rappelé qu'à l'issue du contrat, le chef de projet a vocation à assurer la direction de l'Entreprise à But d'Emploi.

Compte tenu de la nature des fonctions à exercer, la rémunération sera assimilée à un emploi de catégorie A, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Enfin, il est proposé de solliciter le Département de l'Ardèche pour un cofinancement du poste à hauteur de 50% dans le cadre du Fonds Social Européen.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

ABROGE la délibération N°21 du 22 février 2021 relative à la création d'un poste de Chef de projet TZCLD ;

DÉCIDE de créer un poste en contrat de projet de 12 mois (catégorie A) de chef de projet TZCLD ;

DÉCIDE de modifier le tableau des effectifs et d'inscrire au budget les crédits correspondants ;

AUTORISE le Maire à solliciter le Département de l'Ardèche pour un cofinancement du poste à hauteur de 50% dans le cadre du Fonds Social Européen.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI

